

PÉTITIONS SE PLAIGNANT D'ÉLECTIONS ILLÉGALES.—*Suite.*

33. *Elgin* (division ouest) : — De J. C. Schliehauf, contre G. E. Casey, écr., 47.
34. *Huron* (division centre) : — D'électeurs, contre Horace Horton, écr., 48. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre renvoyant la pétition, rescindé, 243.
35. *Huron* (division nord) : — De Hugh Bain, contre Thos. Farrow, écr., 46. Cautionnement acceptable, 99. Jour fixé pour la nomination du comité, 115. Rapport du nom des membres, 175. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 182. Rapport spécial, demandant permission d'ajourner; Permission accordée, 192. Demande analogue, 286, 287.
36. *Huron* (division sud) : — D'électeurs, contre M. Cameron, écr., 46.
37. *Jacques Cartier* : — De C. Deschamps, contre R. Laflamme, écr., 44. Cautionnement acceptable, 180. Jour fixé pour la nomination du comité, 196. Rapport du nom des membres, 286. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 293. Rapport spécial, — délai accordé aux parties; Permission d'ajourner, 309.
38. *Kent* (N. B.) : — D'Auguste Renaud, contre R. B. Cutler, écr., 27. Cautionnement déposé, 41. Greffier de la Couronne en chancellerie devant se présenter avec les rapports, 60. Il se présente en conséquence, 77. Temps fixé pour l'examen de la pétition, 68. Examinée; Comité choisi, 73, 75. Rapport spécial, demandant permission d'ajourner pour obtenir des témoignages; Permission accordée, 126. Rapport spécial, que M. Costigan, le représentant (*nominee*) du pétitionnaire, s'est retiré à cause de la décision du comité d'obtenir des témoignages sur la solvabilité de l'un des signataires au cautionnement, 203. M. Costigan sommé d'être à son siège, 204. Son absence signalée de nouveau, 212. Il se rend à son siège et donne la raison pour laquelle il s'est retiré; Motion à l'effet de l'excuser; Amendement, — que la chambre ne peut prendre connaissance de la question soulevée par ses explications.—adopté; Motion principale adoptée telle qu'amendée, 213. Explication analogue acceptée, 218. Rapport définitif, —insuffisance du cautionnement, etc., 229. Motion pour renvoyer le rapport au comité des privilèges et élections, afin qu'il déclare si la décision de cette élection est d'accord avec la loi électorale du Nouveau-Brunswick; Motion retirée, 246. Instruction au comité de s'enquérir de l'allégation que M. Cutler était payeur sur le chemin de fer Intercolonial lors de son élection, 285. D'examiner des témoins sous serment à ce sujet, 316. Rapport, que son élection est légale et valide, 321. Adopté, 328.
39. *Leeds* (division sud) : — De G. Morton, contre l'honorable A. N. Richards, 48. Sûreté acceptable, 173. Jour fixé pour nommer le comité, 196. Rapport des noms des membres, 286. Comité assermenté; Pétition à lui renvoyée, 293. Permis au comité d'ajourner, 327. Rapport définitif en faveur du membre siégeant, 352.
40. *Lévis* : — De L. H. Fréchette, contre l'honorable J. G. Blanchet, 46. Cautionnement inacceptable, 243. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 252.
41. *L'Islet* : — D'électeurs, contre P. B. Casgrain, écr., 46.
42. *London* : — De Hugh McMahan, contre l'honorable J. Carling, 47. Cautionnement inacceptable, 131. Ordre pour renvoyer la pétition, rescindé, 243.
43. *Maskinangé* : — De G. Caron, contre L. A. Boyer, écr., 46. Cautionnement acceptable, 173. Jour fixé pour nommer le comité, 195. Rapport des noms des mem-